

## **RÈGLEMENT DU PRIX DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE DENTAIRE RECONSTRUCTIVE (SSRD) POUR TECHNICIENS-DENTISTES "LE PINCEAU D'OR"**

### **1. Description**

Ce prix est destiné aux techniciens-dentistes. Il est décerné par la Société Suisse de Médecine Dentaire Reconstructive (SSRD) et consiste en un certificat et d'un prix en espèces de CHF 1'500.- pour la première place et de CHF 750.- pour la deuxième place (Total CHF 2'250).

### **2. But du prix**

Le prix pour techniciens-dentistes est décerné à des techniciennes et des techniciens-dentistes ainsi qu'aux Maîtres techniciennes- et techniciens-dentistes. Ses buts sont de

- Honorer des professionnels expérimentés et des techniciens de relève pour des réalisations particulières et leur présentation dans le domaine odontotechnique.
- Au nom de la SSRD, promouvoir et soutenir la position de la technique dentaire dans le domaine de la médecine dentaire reconstructive.

### **3. Conditions à remplir par les candidats**

Sont admis à concourir tous les techniciennes et techniciens-dentistes ainsi que les Maîtres techniciennes- et techniciens-dentistes domiciliés et actifs en Suisse.

### **4. Procédures**

La commission scientifique de la SSRD (WISKO) fixe le thème des présentations du congrès annuel de la SSRD.

- Il est souhaité que les candidats élaborent une présentation de cas si possible (mais pas exclusivement) en rapport avec le thème du congrès. Les cas peuvent provenir d'un laboratoire privé, d'un cabinet privé ou d'une université.
- La présentation de cas sera préparée au format Powerpoint ou Keynote.
- La durée de la présentation ne doit pas dépasser 10 minutes c.à.d. 30 écrans (slides).
- La présentation peut être donnée soit en allemand soit en français
- La présentation de cas sera transmise au secrétariat de la SSRD sous forme digitale (E-mail, WeTransfer, Dropbox ou clé USB) avant le délai de remise des travaux prescrit.
- Le jury en charge de l'évaluation des présentations de cas est nommé par la commission de recherche (WISKO) de la SSRD pour une durée d'une année.
- Ce jury évalue les cas soumis à l'aide d'une échelle objective. Cette échelle permet d'évaluer les différents aspects techniques et pratiques des cas. Elle prend également en compte la forme de la présentation ainsi que sa relation avec le thème du congrès - éventuellement avec des domaines connexes de la SSRD.
- Le jury sélectionne les deux meilleures présentations, respectivement candidats-tes qui deviennent ainsi finalistes. Au plus tard 20 jours avant le congrès annuel, les deux finalistes

sont informés par écrit par le jury de leur participation au congrès avec la présentation de leur cas.

- Les deux candidats sélectionnés donnent une présentation de 10 minutes traitant de leur cas dans le cadre du congrès annuel de la SSRD.
- Le choix de la meilleure et de la deuxième meilleure présentation sera effectué par un vote des participants-es du congrès.
- En absence de résultat unanime, sur décision de la commission, le prix peut être partagé.

Les gagnants doivent être présents lors de la remise du prix. La SSRD prend en charge les frais d'inscription au congrès ainsi que la participation à la rencontre annuelle (*get together event*) des candidats en compétition. Les frais de voyage et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Le Prix pour techniciens dentistes "Pinceau d'or » est financé par la SSRD.

Voie de recours et responsabilités: toute voie de recours est exclue.

Approuvé par le comité le 14 mai 2018

Prof. Ronald Jung, Président SSRD

Prof. Irena Sailer, Présidente WSKO-SSRD